

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non

HUGAU PATRIMOINE

Code ISIN (Action C) : FR0010027862
FIA soumis au Droit Français (directive 2011/61/UE)

Objectifs et politique d'investissement

La SICAV a pour objectif de gestion de surperformer l'indice composite suivant sur la période d'investissement recommandée de 5 ans: pour 20% l'indice STOXX 600, dividendes nets réinvestis et pour 80% l'indice obligataire BOAML 1-3Y € Govt. Cependant le fonds n'a pas pour objectif de reproduire d'une manière ou d'une autre les performances de l'indice. Ce fonds est géré activement L'indicateur de référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant peut ou non investir dans les titres qui composent l'indicateur de référence à sa libre discrétion. Il est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.

Afin d'y parvenir, l'équipe de gestion adopte un style de gestion actif reposant sur une analyse macro-et micro-économique, en s'exposant au maximum 70% de ses actifs (direct et/ou indirect via des OPC) en actions de sociétés de grandes et moyennes capitalisations françaises, européennes et internationales des pays membres de l'OCDE. Les décisions de gestion portent sur le degré d'exposition au risque actions. L'exposition aux marchés des actions de petite capitalisation boursière sera limitée à 10% de l'actif. Les décisions sur la partie taux portent notamment sur le degré d'exposition au risque de taux (maximum 100% de l'actif net). Elles visent également à sélectionner des actifs obligataires de « bonne qualité de crédit », libellés en Euro. Le portefeuille peut inclure d'une manière générale et d'une façon durable des titres dont l'appréciation du niveau de qualité est jugé moindre à hauteur de 10% de l'actif.

La sensibilité du portefeuille obligataire est comprise entre 0 et +5.

La SICAV peut être exposé jusqu'à 5% au maximum de son actif net sur les marchés émergents ou hors OCDE.

Elle peut détenir jusqu'à 70% de son actif en autres OPCVM ou fonds d'investissement à vocation générale français ou européen bénéficiant alors d'une autorisation de commercialisation en France.

L'utilisation des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être effectuées dans un but tant de couverture que d'exposition sur les risques de taux. Compte tenu de l'objectif de ce FIA, l'utilisation d'instruments financiers à terme n'entraînera pas de surexposition de l'OPC au-delà de l'actif.

L'exposition au risque de change ne pourra dépasser 10% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque vendredi à 10h30 et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée.

Recommandation : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé



Le niveau de risque de ce compartiment reflète principalement le risque du marché sur lequel il est investi.

Les données historiques pourraient ne pas constituer une information fiable.

La catégorie de risque associée n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. L'exposition au marchés d'actions et ou de taux explique le niveau de risque de cet OPC.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques non pris en compte dans l'indicateur sont :

-**Risque de crédit** : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

-**Risque de liquidité** : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

-**Risque de contrepartie** : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

-**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés** : l'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3% Maximum
Frais de sortie	0% Maximum
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2,39%
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021.

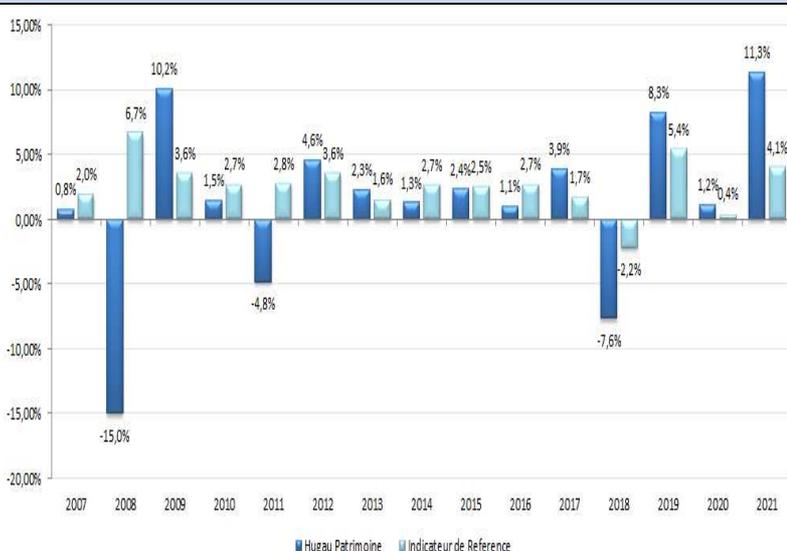
Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cette SICAV, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion

Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance du FIA est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création du FIA : 16/12/2003

Devise de référence : Euro (EUR)

Informations pratiques

-Le dépositaire de ce FIA est le Crédit Industriel et Commercial (CIC).

-Le prospectus du fonds et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

-La VL est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion sur son site internet www.hugau-gestion.com, sur les sites internet des établissements commercialisateurs, et publiée sur plusieurs site internet financier.

Fiscalité :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de prendre contact auprès du commercialisateur du fonds.

Responsabilité :

La responsabilité de Hugau Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce FIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Hugau Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/02/2022.